



Passeport Epargne Salariale

Le bon cocktail pour motiver
votre entreprise

Passeport PEE

Un atout pour l'entreprise

Le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) est un dispositif collectif d'épargne salariale, qui permet à chaque salarié de se constituer, avec l'aide facultative de l'entreprise, une épargne dans des conditions très avantageuses. Pour l'entreprise, le PEE constitue un élément important de sa politique sociale de motivation et de rémunération, car il permet d'attribuer un complément de revenu à ses salariés.

De nombreux avantages pour l'entreprise...

- L'abondement de l'entreprise est déductible de son résultat et est exonéré de cotisations patronales
- Le PEE permet de verser une rémunération complémentaire à moindre coût
- L'abondement de l'entreprise peut être modifié chaque année

... et pour le chef d'entreprise et les salariés

- Un mode d'épargne simple et accessible avec l'aide de l'entreprise
- Une disponibilité de l'épargne au terme de 5 ans. De nombreux cas de déblocage anticipé sont prévus, correspondant à des moments clés de la vie
- Un complément de rémunération exonéré d'impôt et de cotisations salariales, hors CSG et CRDS
- Une exonération d'impôt sur les plus-values réalisées, hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux
- Le pilotage et la consultation des comptes par Internet

Une mise en place simplifiée

Le PEE peut résulter d'un accord collectif avec le personnel ou ses représentants. Le chef d'entreprise peut aussi décider la création d'un PEE de façon unilatérale.

Le PEE est instauré pour l'ensemble des salariés de l'entreprise (avec un minimum de 3 mois d'ancienneté), dans les mêmes conditions d'abondement. La participation de chacun des salariés reste facultative.

Un fonctionnement souple

Le compte individuel de chaque salarié est alimenté par le salarié lui-même et par les abondements de l'entreprise. Les règles de fonctionnement sont décidées lors de la mise en place du PEE, dans le respect des réglementations en vigueur.



Passeport PEE propose deux approches de l'épargne salariale

- **Une formule simplifiée** qui fonctionne avec des coupons de versement d'un montant prédéterminé
- **Une formule à la carte** où l'employeur est libre de fixer son abondement jusqu'à 300 % du montant versé par le salarié, dans la limite de 8 % du PASS* par an et par bénéficiaire, hors CSG et CRDS

Des supports financiers performants

Passeport PEE donne l'accès à 5 FCPE dont un fonds Solidaire. La gestion entre les différents fonds est à l'initiative de chaque salarié, en fonction de ses objectifs personnels.

Les de Passeport Epargne Sa

- Un levier de motivation et de fidélisation pour l'entreprise
- De nombreux avantages fiscaux et sociaux
- Un complément de rémunération pour les salariés
- Une orientation épargne ou retraite pour répondre aux besoins
- Des supports financiers adaptés à chaque épargné
- Une gestion simple et dynamique de l'épargne

*PASS : Plafond Annuel de la Sécurité sociale

Passeport PERCO(i)

Un outil novateur pour préparer la retraite

La création du Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises PERCO(i) est une réponse efficace aux attentes des entreprises et des salariés en matière de financement de la retraite. Le PERCO(i) permet à chaque salarié de se constituer de manière individuelle et volontaire, avec l'aide facultative de l'entreprise, une épargne disponible au moment de la cessation d'activité. Le PERCO(i) est le complément naturel du PEE.

Les avantages pour l'entreprise

- Le PERCO(i) est un élément important de recrutement, de motivation et de fidélisation des collaborateurs.
- Le PERCO(i) s'adresse également au dirigeant d'entreprise jusqu'à 100 salariés,
- L'abondement versé est déductible du résultat de l'entreprise,
- L'abondement versé est exonéré de cotisations patronales,

Les avantages pour les salariés

- Le PERCO(i) permet à l'employeur d'aider ses salariés à construire leur retraite
- L'accès à un plan d'épargne retraite simple et avantageux
- Un abondement de l'entreprise, jusqu'à 300 % du versement du salarié dans la limite de 16 % du PASS* par an et par bénéficiaire, hors CSG et CRDS, cumulable avec celui du PEE
- Le bénéfice d'un abondement exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales
- Le choix d'une sortie en rente et/ou en capital

Une mise en place simplifiée

Le PERCO(i) peut être mis en place par un accord collectif entre l'employeur et une ou plusieurs organisations syndicales, le comité d'entreprise ou l'adhésion des 2/3 des salariés. Il est instauré au bénéfice de l'ensemble des salariés. Il vient nécessairement en complément d'un PEE déjà existant ou souscrit conjointement.



Une grande souplesse de fonctionnement

Passeport PERCO(i) propose un large éventail de formules d'abondement qui permettent à l'entreprise d'en adapter les critères en fonction de sa politique sociale. Chaque année l'entreprise garde la possibilité de modifier le niveau de son abondement.

Passeport PERCO(i) comporte 2 options de gestion, au choix de chaque salarié

- **La gestion libre**, avec un choix de 5 FCPE dont un fonds Solidaire.
- **La gestion pilotée** grâce à un FCPE à 7 compartiments, qui permet de sécuriser progressivement l'épargne constituée à l'approche du départ en retraite.

La disponibilité de l'épargne

Les avoirs de chaque salarié sont disponibles lors du départ en retraite. Il existe néanmoins 5 possibilités de débloqué anticipé.

Salariale

entreprise

à tous les objectifs
nant

*PASS : Plafond Annuel de la Sécurité sociale



Votre mutuelle au cœur de votre vie !

Nous faisons partie du mouvement social le plus puissant : la Mutualité Française.

38 millions de personnes protégées, soit plus d'un français sur deux.

Nos valeurs, notre approche santé, notre savoir-faire et nos services aux adhérents sont reconnus par tous :

- solidarité, non discrimination...
- dispense d'avance de frais pour de nombreux soins
- des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance
- des services aux adhérents (établissements de santé, centres optiques, dentaires, prévention, ...)

Avec MUTEX, nous agissons au quotidien pour améliorer votre niveau de protection.


L'ensemble de la gestion des garanties proposées par MUTEX est certifié ISO 9001, V2000, un gage de sécurité supplémentaire pour vous et votre entreprise.

Mutex protège l'environnement en imprimant ce document avec des encres végétales sur un papier composé de fibres recyclées à 60% et de fibres issues de forêts gérées durablement.

FONGEPAR
L'expert en solutions d'épargne salariale

FONGEPAR, filiale de CNP Assurances, est l'un des 10 premiers acteurs du marché de l'Épargne Salariale. Dédié au métier depuis plus de 30 ans, FONGEPAR a mis son expertise au service de l'UNPMF et de ses mutuelles adhérentes pour concevoir avec elles un ensemble de dispositifs d'épargne salariale complet et performant pour les entreprises.

Gestionnaire de l'Épargne Salariale FONGEPAR
Siège social : 10 place de Catalogne - 75667 Paris Cedex 14

MUTEX est une marque de  **MUTUALITÉ
FRANÇAISE
PRÉVOYANCE**

www.mutex.fr

Distributeur : Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)
Union soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.
Siège social : 255, rue de Vaugirard – 75015 PARIS